

## CONSIGNES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'ACCÈS À L'HÔPITAL DE SEPT-ÎLES

**Sept-Îles, le 20 mai 2022** – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord souhaite donner certains détails à la population concernant le stationnement et les accès à l'Hôpital de Sept-Îles.

À compter d'aujourd'hui, il est de nouveau possible d'utiliser toutes les entrées de l'hôpital qui sont destinées au public.

Les usagers et les visiteurs doivent continuer d'utiliser les stationnements qui leur sont destinés et non ceux qui sont identifiés pour les employés détenteurs d'une vignette. À cet effet, veuillez noter que dès le lundi 23 mai 2022, les personnes qui se stationneront dans des espaces réservés aux détenteurs de vignette pourront se voir remettre une contravention.

### **Concernant le port du masque**

Le CISSS de la Côte-Nord souhaite également rappeler que le masque d'intervention ou le couvre-visage demeure exigé en tout temps dans certaines installations, comme les centres hospitaliers, les centres multiservices de santé et de services sociaux, les cliniques médicales, les CLSC et les CHSLD. Les autres mesures de prévention et de contrôle des infections (hygiène des mains, distanciation physique, etc.) doivent également continuer d'être respectées.

- 30 -

Source : Jean-Christophe Beaulieu  
Agent d'information  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord  
418 962-2572, poste 414009